

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2010.

L'an deux mil dix et le deux juillet à vingt heures trente le Conseil Municipal de la commune de La Beaume, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Serge RIGAUD, le maire.

Présents : EYMERY Jean-Claude, CANDY Roger, BERMOND François, BELLET Jean-Paul, ELAPHOS Marie-Hélène, NOISIER Françoise, RIGAUD Josiane et PINET Jacqueline.

Absents : BRUN Barnabé, CASTAGNO Pierre (pouvoir donné à RIGAUD Serge).

Secrétaire de séance : CANDY Roger.

Avant l'ouverture de la séance ordinaire, le maire fait part au conseil municipal de la carte transmise par Christian et Marie-Hélène ELAPHOS suite au décès survenu dans leur famille en remerciements du geste de condoléances de la commune et de la présence de certains élus aux obsèques.

Lecture du précédent compte rendu : Approuvé et signé.

Schéma Départemental de l'Eau Potable : convention sur la mise à disposition et l'utilisation des données :

L'État et le Conseil Général mènent conjointement une démarche de schéma départemental d'alimentation en eau potable afin d'établir un document de référence pour les politiques publiques en matière d'eau potable.

Il s'agit d'un document partagé définissant, sur la base d'un état des lieux et d'un diagnostic des systèmes d'alimentation en eau potable, des propositions d'action chiffrées et hiérarchisées, établies selon des critères communs. Dans ce cadre, les services de l'État (Direction Départementale des Territoires) et du Conseil Général ont besoin de recueillir les données nécessaires et proposent à la commune de signer une convention définissant les modalités de mise à disposition, d'utilisation et de restitution de ces informations.

Le maire précise que la commune a déjà fait appel à leur service pour le captage des Naïs avec la collaboration de M. GIACOMELLI du Conseil Général.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Participation 2010 au Fonds de Solidarité pour le logement :

Le Conseil Général des Hautes-Alpes sollicite des communes une participation au fonds de solidarité pour le logement, expliquant son rôle, dont la gestion leur a été transférée en 2005, leur permettant d'intervenir dans l'octroi d'aides pour le paiement des factures d'eau, d'énergie, de téléphone et autres vis-à-vis de la population du département qui rencontre des difficultés. Une contribution de 35 centimes d'euros par habitant est sollicitée, soit 54,60 € pour La Beaume en 2010.

➤ Délibération adoptée à l'unanimité.

Modification des statuts de la C.C.H.B. :

Lors du conseil communautaire du 26 mars 2010, la communauté de communes du Haut-Buëch a décidé de soumettre à l'avis des communes membres le projet de modification de l'article 2 de ses statuts en ajoutant une compétence optionnelle relative aux actions sociales d'intérêt communautaire en faveur du secteur de la petite enfance, à l'exclusion du périscolaire, dans le bloc de compétences optionnelles B4 relatif aux actions sociales.

Le conseil municipal émet un avis favorable à ce changement de statuts.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Coupe affouagère 2010 : fixation du prix des lots :

Dans le cadre de la création d'une piste de desserte forestière sur 950 ml depuis la piste de l'AUP, les services de l'ONF proposent que le bois présent sur son emprise soit distribué en affouage. 23 demandes ont été enregistrées en mairie et les lots ont été délivrés pour des équipes de 3 à 4 personnes. Comme en 2008, le conseil municipal décide de maintenir le tarif de ces lots à 35 € par affouagiste.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Virements de crédits :

Suite à la publication dans la presse des avis d'appels d'offres pour la maîtrise d'œuvre de la traverse du village, il est nécessaire de prévoir un virement de crédits en section d'investissement du budget principal.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Travaux de voirie effectués par un particulier : fixation du montant des frais à sa charge :

Le maire explique à l'assemblée réunie qu'à l'occasion des travaux de réfection de la voirie communale effectués à l'automne 2009 sur le hameau du Villard M. Louis PINET a fait réaliser des travaux sur ses parcelles privées sans en informer l'entreprise et sans en demander le règlement. M. PINET ayant pris des décisions relatives à ses affaires personnelles pendant l'intervention de l'entreprise sous contrat avec la commune et ce sans aucune autorisation, le conseil municipal décide de lui imputer forfaitairement 100 € de frais au titre de l'intervention de l'engin de l'entreprise qui a effectué les travaux.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2010 (suite).

Traverse du village : choix du maître d'œuvre :

A l'issue de la consultation 6 offres ont été reçues dans les délais fixés. La commission d'appel d'offres, qui s'est réunie le 4 juin, a retenue la candidature de la SARL S.E.R.E.T. de RIBIERS. Le conseil municipal décide de valider le choix de la commission et charge le maire de toutes les formalités administratives nécessaires.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Avenant à la convention de déneigement avec le Conseil Général :

Le maire rappelle que la commune déneige les RD desservant CHAURES et LA BEGÛE par convention avec le Conseil Général. La Maison Technique de VEYNES chargée du déneigement des autres voies départementales sur la commune, effectue le tronçon de la RD 505 qui traverse le hameau du VILLARD. En raison de l'étroitesse de cette voie pour le gabarit de leurs engins, ils sollicitent un avenant à cette convention en y ajoutant le déneigement par la commune de cette portion de route d'une longueur de 250 m.

➤ Délibération votée à l'unanimité.

Périmètres de protection des sources : Etude complémentaire du captage des NAÏS :

Le maire explique qu'une étude complémentaire est nécessaire pour compléter la procédure de mise en place des périmètres de protection des sources. Avec l'aide des services eau/environnement du Conseil Général un second appel d'offre a été lancé pour le captage des NAÏS concernant son étude hydrogéologique.

Autres dossiers en cours :

- *Tour de France* : Le passage de la 11^{ème} étape reliant SISTERON à BOURG-LES-VALENCE traversera la commune le 15 juillet 2010 et la circulation sur les RD sera coupée plusieurs heures.
- *Entretien de l'éclairage public* : L'entreprise AVENIR RADIO qui s'occupe du contrôle et de l'entretien périodique de l'éclairage public de la commune propose de signer un contrat d'entretien fixant les tarifs et modalités d'intervention. Le conseil municipal accepte que le maire signe ce contrat.
- *Sauvegarde du patrimoine* : Le CEA (Commissariat à l'Energie Atomique et aux énergies alternatives) de GRENOBLE organise le concours ARC-Nucléart pour la sauvegarde d'œuvres ou d'objets en bois du patrimoine des communes. Les quatre communes gagnantes se voient offrir le traitement, la conservation et la restauration des œuvres sélectionnées grâce à des procédés spécifiques consistant à imprégner le bois d'une résine ensuite durcie par irradiation, le rayonnement gamma pouvant aussi désinfecter ou désinsectiser les objets. Il est proposé de faire concourir la pompe à incendie de la commune.
- *Procédures judiciaires* : Le pourvoi en cour de Cassation porté par Mme MEYSENQ a été rejeté et cette décision est assortie d'une amende de 2 500 € à verser à la commune au titre de l'article 618-1 du code de procédure pénale.
La seconde affaire en demande d'annulation de la décision de rejet d'une déclaration préalable datant de 2009 se poursuit, quant à elle, devant le Tribunal Administratif de MARSEILLE.
Le maire tient à faire taire les fausses rumeurs concernant un quelconque favoritisme de sa part à l'encontre de certains administrés. Il précise qu'à ce jour l'ensemble des constructions réalisées sur la commune sont légales et bénéficient toutes d'une autorisation d'urbanisme régulière.
- *Groupement forestier* : A l'issue d'une entrevue avec Mme THOMASSIN de l'ONF, il est ressorti que les plantations propriétés du groupement forestier ont besoin d'être éclaircies. Le groupement forestier devra se réunir en Assemblée Générale pour en discuter.
- *Bibliothèque* : Après avoir été invités à venir présenter le compte rendu de leur activité, l'association a envoyé une lettre d'excuse dans laquelle est exposé leur désir de disposer de plus d'espace, se trouvant à l'étroit dans les locaux actuels. Le maire demande au conseil municipal d'y réfléchir.
- *Cantine* : La convention n'a pas été signée en attendant que l'école devienne intercommunale. Tout comme la commune de ST PIERRE d'ARGENÇON, LA BEAUME décide de participer exceptionnellement cette année. Un état de fréquentation de la cantine par les enfants de la commune sera demandé.
- *Randonnées* : Le SMICAR (Syndicat Mixte des Activités de Randonnées) travaille sur l'aménagement et la promotion des randonnées non motorisées. Dans le cadre de la mise à jour des circuits, il propose de passer des conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires privés et publics concernés.
Par ailleurs le Comité Départemental des Hautes-Alpes de la Fédération Française de Randonnée souhaite obtenir une autorisation de passage et de balisage en jaune et rouge sur le circuit de Grande Randonnée "GRP Tour du Buëch".
Pour information le raid VTT "Les chemins du soleil" passera sur le canton en juin 2011. 700 participants y sont attendus.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2010 (fin).

Questions diverses :

Club du col de Cabre : L'association a été dissoute et l'argent restant a été partagé entre la commune et le Comité des Fêtes.

Défibrillateur : Le Conseil Général s'est engagé à participer au déploiement des défibrillateurs automatisés externes (DAE) sur le territoire départemental entre 2010 et 2011 en finançant leurs achats à hauteur de 70 %. La commune se porte candidate pour acquérir ce type de matériel, restant à définir le lieu d'implantation et de mise à disposition sur la commune.

Site internet : L'Association des Maires Ruraux de France offre la possibilité aux petites communes de se doter d'un site internet dans le cadre d'une formule « tout-en-un » au tarif de 180 € TTC par an. Le maire propose d'engager les démarches d'adhésion dès cet automne.

Chemins : Les accotements et l'assise de certains chemins se trouvent dégradés car les limites de leur assiette n'ont pas été respectées. Le maire rappelle qu'en cas de remise en état nécessaire des voies abîmées suite à ce genre d'incivilité répétée, l'intégralité des frais sera à la charge des riverains responsables de cette situation.

A.S.A. du Canal du Moulin : Cette association syndicale est en sommeil depuis 25 ans. La Direction Départementale des Territoires leur demande de mettre à jour leurs statuts. Ce canal n'est plus en état de fonctionner depuis plusieurs années et le président, Roger CANDY, souhaite dissoudre l'ASA et donner l'argent restant à une association. Il propose de rétrocéder le foncier de l'emprise de ce canal à la commune. Le conseil municipal accepte le principe de cette proposition.

Stationnement : Un camping-car, trouvant que le stationnement devrait être payant pour ce type de véhicule dans la commune au même titre que d'autres lieux touristiques, a fait un don de 5 € à la collectivité à ce titre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.